



**Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de  
l'association Scoubidou & Cie  
Mardi 27 septembre 2022**

Présentes :

Nadia ESPINASSE, présidente  
Morgane BEAUPIED, trésorière  
Sophie JOUAULT, trésorière adjointe  
Romain DUCHENE, Membre du bureau

Adhérents présents :

Morgane BEAUPIED  
Berthe COET  
Romain DUCHENE  
Nadia ESPINASSE  
Géraldine HUVET  
Sophie JOUAULT

Pouvoirs validés :

Malika BENASSOU  
Caroline PEUVREL  
Elodie YTHIER

Les membres du bureau remercient sincèrement les parents adhérents qui se sont déplacés afin d'être présents ce mardi 27 septembre 2022 pour l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association.

Avant de commencer l'Assemblée Générale Extraordinaire, la Présidente demande le rajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Modification des statuts – « Article 8 Comité de Direction »
- Modification du tarif pour les rejets de paiement



### **I - Démission de la secrétaire et de la secrétaire adjointe**

La secrétaire, Isabelle DUGUEPEROUX, et la secrétaire adjointe, Vairea DOOM-KATSURAKIS, ont démissionné de leur poste respectivement au 31 Juillet et au 25 Juillet 2022.

L'association ne pouvant fonctionner sans un bureau complet, les membres du Bureau ont convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire afin de procéder à leurs remplacements. Nous avons évoqué le départ de la secrétaire à la dernière assemblée générale, un appel à bénévole a été fait.

### **II – Election d'une nouvelle ou d'un nouveau secrétaire**

La présidente rappelle les tâches qui relèvent du secrétariat de l'association :

- Mise à jour annuelle des documents réglementaires et relatifs aux inscriptions
- Envoi des informations, des convocations aux parents par email
- Présence aux réunions, à l'assemblée générale annuelle et établissement des comptes-rendus
- Correction des communications, courriers divers
- Etablissement et envoi des attestations fiscales annuelles.

Madame Berthe COET, membre de l'association a proposé sa candidature pour le poste de Secrétaire. Elle est élue à l'unanimité ce jour.

### **III – Modification des statuts – Article 8 : Comité de Direction**

Suite au départ de la secrétaire adjointe, il est décidé de passer à un Comité de Direction composé de 5 membres.

Ainsi les statuts seront modifiés comme suit :

*« L'association est dirigée par un Comité de Direction de **5 membres**, élus par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans. Les membres sont rééligibles.*

*Est électeur, tout membre actif, majeur au jour de l'élection, adhérant à l'association depuis plus de six mois et ayant acquitté les cotisations.*



*Le Comité de Direction élit chaque année son bureau composé de :*

- **Un président**
- **Un secrétaire**
- **Un trésorier**
- **Un trésorier adjoint**
- **Un membre du bureau**

*Les votes prévus ..... ».*

La modification de l'article 8 des statuts est validée à l'unanimité ce jour.

#### **IV – Modification du tarif pour les rejets de paiement**

Aux vues des augmentations fréquentes de la part de la banque, il est décidé de modifier le règlement intérieur au sujet des frais de rejet de prélèvement.

**« Tout rejet de paiement engendrera une facturation supplémentaire de 10 € sur le mois suivant afin de couvrir les frais d'impayé. »** sera remplacé par **« Tout rejet de paiement engendrera une facturation supplémentaire sur le mois suivant correspondant au tarif en vigueur de la banque + frais de gestion, afin de couvrir les frais d'impayé. »**

A titre d'information, ces frais au mois d'Octobre 2022 s'élèveraient à 15 euros.

#### **V – Questions diverses**

Pas de questionnements remontés pendant cette séance.

Nadia ESPINASSE  
Présidente

Berthe Coet  
Secrétaire